

# LE PNDL EN FLASH

Le bulletin électronique d'informations produit par le Spécialiste en Communication et Formation du PNDL, n°16 (Décembre 2012)

## NOTE DE LA REDACTION

Le second semestre de l'année 2012 a été bouclé, avec une frénésie habituelle, en termes de mise en œuvre d'activités aussi bien au niveau opérationnel que stratégique. Les résultats sont globalement appréciables, avec un niveau d'exécution, à hauteur de 80%. Le Projet Pistes Communautaires a fait l'objet, durant ce semestre, d'une relance. Un atelier officialisant l'élaboration de la deuxième phase a eu lieu. En présence du Chargé du Projet à la BAD et de Madame le Ministre de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales et le secrétariat exécutif. Les élus locaux ont renouvelé leurs fortes attentes.

Des activités majeures sont initiées durant ce semestre. Entre autres, l'atelier de planification stratégique de la stratégie nationale de développement territorial, l'évaluation du Projet d'Appui au développement économique local, le partage des acquis du Projet Equité de Genre dans la Gouvernance locale, en Sierra Léone, les sessions de formations des facilitateurs en gestion des infrastructures, les foras sur l'élaboration du Budget participatif, la capitalisation du partenariat avec la CLM, pour ne citer que quelques activités phares. Enfin, la tenue du onzième Comité de pilotage du PNDL. Une activité qui a permis de consigner, dans un rapport annuel, tous les résultats et contraintes de l'année 2012. Des activités qui sont retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations. Bonne lecture à Tous.

## COMITE DE PILOTAGE

### Le Pndl valide son rapport et son budget annuel



Mme le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, Arame NDOYE, prononçant son discours, à l'ouverture du 11<sup>ème</sup> comité de pilotage du PNDL, à l'Hôtel le Ndiambour.

Ce 31 décembre 2012, à l'Hôtel le NDIAMBOUR, en sa qualité de Président du Comité de pilotage, Madame le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, en présence des principaux animateurs du Programme et des partenaires technique et financier, a apprécié l'état de la mise en œuvre des différentes composantes du Programme. Un budget de 16,9 milliards FCFA, soit une hausse de 2,1 Milliards par rapport à 2011 et de 16% en valeur relative, est validé par les membres du Comité de pilotage. La prise en charge de plusieurs activités à caractère technique et stratégique était au menu. L'année 2012 a été caractérisée, au plan technique, par une mise en œuvre soutenue d'activités qui renseignent sur la prise en charge du PTBA 2012 à hauteur de 80%.

A la date du 15 décembre 2012, les ressources allouées d'un montant de 8,2 milliards FCFA ont été notifiées aux 362 Collectivités locales bénéficiaires par la signature de 430 conventions de financement en vue de réaliser 981 microprojets. Sur ce montant, 5,75 Milliards FCFA ont été mobilisés, soit un taux de mobilisation des ressources de 70%.

Les difficultés notées portent sur les lenteurs dans la mise à disposition des ressources du FECL et du FDD ; sur le démarrage tardif des projets structurants; ce qui n'a pas eu un impact réel sur l'amélioration des ressources locales ; le retard dans l'aboutissement de certaines réformes et la validation de la stratégie nationale de développement territorial. Les perspectives de travail en 2012, avec un budget de 16 970 385 765 F cfa permettent au PNDL d'atteindre ses objectifs de développement conformément aux nouvelles orientations de la tutelle et des Hautes Autorités.

**Pour de plus amples informations, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication/Formation PNDL**

## AGIR AUTREMENT

## Option juste

Par Samba GUEYE\*

En 2012, le Programme a gravi des échelons et exploré d'autres échelles d'intervention. Le territoire est appréhendé autrement. Nous allons le conquérir en 2013, avec de nouveaux outils. Conformément aux orientations du Comité de Pilotage, le Pndl se doit d'être plus attentif aux pulsions de la région, comme nouvel axe d'intervention. Cela doit susciter de notre part, quelques réflexions. D'abord, la région, comme unité d'intervention, constitue, à la fois, un remède et une réponse alternative aux dégâts occasionnés par la mondialisation, mais aussi et surtout au morcellement du territoire. L'intervention au niveau de la région permet, d'unifier les différentes approches, en matière de développement, de propulser les économies d'un ensemble de localités connexes et de constituer une base d'harmonisation et de mise en cohérence. En d'autres termes, basée sur des repères homogènes, la région constitue un lieu d'enrichissement des actions de développement et favorise l'épanouissement sur le monde extérieur.

Ensuite, sur le plan économique, l'unification du pays dans des pôles régionaux permet de consolider nos économies, à travers une complémentarité, et de les intégrer à un niveau macro. C'est là tout le sens de la territorialisation des politiques publiques et donc, tout naturellement, de l'opérationnalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Enfin, sur le plan politique, l'option de reconstruire le développement à partir de la région permet de donner aux pays plus de poids sur la scène internationale et de procurer, en outre, les moyens d'imposer nos points de vue dans la définition des règles de jeux quant au règlement de crises et problèmes posés.

Dés lors, le saut qualitatif que nous devons opérer peut se lire dans les nouvelles options des Autorités visant à recentrer le développement autour de nos potentialités et de nos opportunités. Dans cette perspective, le positionnement de nos Etats sur nos propres ressources et options de développement, devra s'affirmer de plus en plus par une volonté soutenue de faire de nos territoires, le lieu d'élaboration et de maturation de nos politiques de développement.

En somme, l'option des pôles de développement autour des régions constitue un véritable correctif aux déséquilibres constatés dans la mesure où, elle stimule la cohésion dans une même région, tout en réduisant les inégalités et en assurant l'homogénéisation des diverses cultures. Dans cette optique, la notion de pôle de développement, ne serait-elle pas une option juste.

\*Secrétaire Exécutif PNDL

## IMPACT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF

### Le secteur de l'hydraulique : bonne percée des collectivités locales

**Le Projet de développement local participatif a eu un impact réel sur les cibles. C'est le Cabinet Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES), en charge de l'étude, qui a livré ses conclusions. Cet encadré revient sur le secteur de l'hydraulique, après celui de l'éducation. Les effets immédiats des réalisations du PNDL ont un impact sur la qualité de vie des populations les plus pauvres. Les habitudes des ménages, avec l'augmentation significative du nombre de branchements, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, ont changé. La consommation de l'eau de robinet de meilleure qualité a progressé dans les zones cibles du projet.**

En effet, le programme a réalisé, au total, 2358 infrastructures hydrauliques dans les 14 régions du pays, soit une moyenne de 168 infrastructures par région. Sur le territoire national, le PNDL a réalisé 407 puits, 52 forages, 935 branchements, 789 bornes fontaines, 2 châteaux d'eau et 173 abreuvoirs. Cependant, une observation, selon les régions, montre que la répartition des infrastructures est fortement dispersée. La région de Diourbel, la mieux dotée, possède à elle seule 23,88% des réalisations. Elle est suivie des régions de Louga et de Tambacounda qui occupent respectivement la 2ème et 3ème place avec 17,68% et 12,21% des réalisations.

Selon les types d'infrastructures, la région de Tambacounda est la mieux dotée en puits avec 29,48% des réalisations. La région de Kédougou, quant à elle, est la mieux dotée en forages regroupant 53,85% des réalisations. La région de Diourbel occupe la 1ère place concernant la dotation en branchements soit 30,91% des réalisations.

Les branchements réalisés par le programme ont permis de toucher une population de 330 377 habitants sur une population totale dans les collectivités locales PNDL de 1 361 588 habitants, soit un taux d'accès à l'eau potable de 24,26%.

Rapporté à population totale du Sénégal, ce taux est de 2,54%. Les puits forés ou renforcés par le programme ont facilité l'accès à l'eau potable à 366 333 personnes en milieu rural, soit un taux de 26,90% dans les collectivités locales PNDL et de 2,82% au plan national.

Si nous considérons la population globale servie par les branchements et les puits, sa taille est de 696 710 personnes. Le taux d'accès global est de 51,17% dans les collectivités locales d'intervention du PNDL. La contribution du programme au plan national est de 5,36%. Ainsi, le PNDL a joué un rôle important dans l'ambition du Sénégal à atteindre d'ici 2015 les objectifs des OMD.



Des infrastructures hydrauliques réalisées avec le financement du Programme



### L'impact des ouvrages hydrauliques sur l'emploi en milieu rural est réel.

Le taux de couverture géographique a connu des progressions importantes. 553 villages ont bénéficié des branchements, soit un taux de couverture géographique de 4,75%.

375 autres villages ont eu un accès plus facile à l'eau des puits, soit un taux de couverture de 3,22%.

Les distances parcourues pour l'approvisionnement en eau potable ont été considérablement réduites après l'intervention du PNDL. Concernant les branchements, la distance moyenne parcourue a été réduite de 10,27 km et celle des puits de 10 km.

Un enjeu réel est noté au niveau des emplois créés. Grâce aux ouvrages hydrauliques mis en place ou renforcés par le PNDL, divers emplois sont notés. Les employés des exploitations agricoles, gestionnaires et gardiens de forage ou de puits, vendeurs et revendeurs d'eau dans les collectivités locales.

La liste des emplois créés ne concerne que les personnes en service dans les exploitations agricoles créées dans les ouvrages réalisés avec l'appui du PNDL.

Au total, le PNDL a permis la création de 407 exploitations agricoles et 1274 emplois. Ces chiffres ne prennent pas en compte les gérants des puits et les revendeurs d'eau du fait que les informations disponibles ne permettent pas d'en apprécier le nombre. Il est aussi très probable qu'avec la réduction du temps et des efforts fournis pour l'approvisionnement en eau des ménages, le nombre de vendeurs d'eau s'est considérablement réduit.

En conclusion, le PNDL a permis de ravitailler en eau potable une population de 330 377 habitants dans les collectivités locales où il a fait des interventions, soit un taux d'accès à l'eau potable de 24,26%. Ce taux rapporté au plan national est de 2,54%.

Concernant les puits forés ou renforcés, 366 333 personnes en milieu rural, ont un accès plus facile à l'eau potable, soit un taux de 26,90% dans les collectivités locales touchées et de 2,82% au plan national.

*(Source rapport étude d'impact du Pdlp)*

Pour de amples informations, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication/Formation/PNDL Tel : 33 889 50 66; email :otoure@pndl.org

## La stratégie nationale de développement territorial se précise

**Un référentiel technique, en lien avec les orientations nationales en matière de développement territorial, s'affirme de plus en plus, et trouve son ancrage dans l'option de faire du territoire, le lit des politiques de développement. Sans trop verser dans le conceptuel, la stratégie nationale de développement territorial offre une opportunité d'encadrer la mise en œuvre des options pratiques de l'Etat relativement au développement territorial, à travers un prisme non déformant d'une réalité de terrain. Synthèse d'un travail participatif de longue haleine.**

Le Sénégal, depuis son accession à l'indépendance, a pris plusieurs mesures institutionnelles et administratives qui visent la promotion des territoires. Il s'agit, entre autre, de la création de plusieurs Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR), de la loi 64-46, relative au domaine national dont l'objectif premier est la maîtrise du foncier permettant aux différents intervenants l'accès à la terre ; la mise en place du cadre juridique des communautés rurales (loi n°72-25 du 19 avril 1972).en 1972 ...et l'approfondissement de son dispositif institutionnel à travers la régionalisation en 1996.

En dépit de toutes ces initiatives, le pays est marqué par une instabilité dans l'organisation de son espace, au regard des déséquilibres énormes dans la répartition des biens, des services et des hommes. En effet, un peu plus de la moitié de la population sénégalaise, vit toujours sous le seuil de la pauvreté. La pauvreté monétaire est plus élevée en milieu rural (56 %) qu'en milieu urbain (38 %) et 18 % du territoire national concentre 63,4 % de la population du pays alors que 36,6 % de la population est installée sur les 82 % restants. On observe aussi que 70 % de la population vivent dans le tiers occidental du pays, dont 39 % résident dans les 36 communes que compte cette partie du territoire (cf. RGPH2002). Il est noté aussi une augmentation du taux de chômage de 22,5 % en 2005 à 23,0 % en 2009 et une économie marquée par une prédominance du secteur informel. Ces disparités et difficultés économiques influent conséquemment sur l'accessibilité à un grand nombre de services et de biens et contribuent à accentuer les problèmes sociaux : l'exode rural, la dégradation des sols, hyper urbanisation et la macrocéphalie de la capitale et à présent, la recrudescence des catastrophes (qu'elles soient naturelles ou dues à l'action de l'homme) comme les inondations ou l'érosion côtière.

A ces difficultés majeures s'ajoutent que nos collectivités locales ne sont pas encore de véritables moteurs de développement. Elles ne sont pas capables de mobiliser les ressources nécessaires à la production et à la fourniture de services publics de qualité, accessibles à toutes les populations. Elles entraînent toujours des handicaps liés à la rareté des ressources humaines de qualité et surtout à l'insuffisance des ressources financières et, sous ce rapport, la décentralisation présente beaucoup de limites.

Toutefois, depuis quelques temps, l'Etat initie des projets au niveau central et veut renforcer les politiques de développement local et de bonne gouvernance. Il veut faire des collectivités territoriales de véritables moteurs de développement pour la production et pour la mise en œuvre des grands projets territoriaux.

Ce défi peut facilement s'intégrer dans cette nouvelle approche du développement territorial que le PNDL et les autorités centrales tentent de mettre en œuvre, à travers, la stratégie nationale de développement territorial (SNDT). C'est un cadre de planification stratégique intermédiaire entre la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) 2013-2017 et la Lettre de Politique du secteur de l'aménagement du territoire et des Collectivités locales. Cette stratégie nationale vise à asseoir « **un développement territorial durable et équilibré, basé sur un aménagement spatial cohérent et une approche intégrée et participative, garantissant l'émergence socio-économique et le renforcement des collectivités locales** ». La démarche adoptée par le PNDL est communautaire et démocratique, puisqu'il fait appel à la participation de tous les acteurs engagés dans le processus de développement (Etat et ses services techniques, les CL, les PTF, la Société civile, projets et programmes et la population). Elle a bâti une analyse prospective, faisant de la région et des pôles de développement, la clef d'un développement territorial sans oublier une meilleure prise en compte de la dimension genre et environnement dans les projets territoriaux.

Cette stratégie dans sa phase diagnostic a permis de déceler des handicaps réels liés à la faiblesse des ressources humaine et financière, au cloisonnement des initiatives de développement au niveau local, à l'ineffectivité des politiques d'aménagement du territoire, la fiscalité locale, la faible prise en compte de la dimension environnementale et genre dans la conception et la réalisation des projets locaux et, enfin, à un problème d'asymétrie et de partage de l'information territoriale. Pour pallier aux difficultés décelées dans le diagnostic, la SNDT est assise sur trois (3) principes directeurs que sont : la centralité du territoire, la prééminence de l'« approche projet » et la contractualisation de l'action territoriale, comme modalité d'action. Trois orientations stratégiques accompagnent ces principes. Il s'agit de :

**L'orientation stratégique 1 « Adapter le cadre institutionnel et organisationnel au développement territorial »** est déclinée en trois (3) axes qui visent à rationaliser l'organisation et le fonctionnement de l'Etat en faveur du développement territorial, d'autre part, à renforcer les capacités des CL pour le développement de leur territoire,

et, enfin, à assurer l'implication des Acteurs non étatiques et une grande maîtrise des interventions des partenaires dans le développement territorial.

**L'orientation Stratégique 2 « Renforcer la politique de financement du développement territorial »** est déclinée en trois axes qui concourent, à accroître les ressources financières des CT et améliorer leur gestion, à accroître l'efficacité des transferts de l'Etat et l'appui des partenaires destinés au financement du Développement territorial, et, enfin, à accroître la participation du secteur privé dans le financement du développement territorial.

**L'orientation Stratégique 3 : « Construire des territoires autonomes, compétitifs et viables »** est déclinée en trois axes, qui vise d'une part, à rendre disponible et accessible l'information sur le territoire à tous les niveaux, d'autre part, à inscrire systématiquement les interventions des acteurs dans les projets de territoire mis en place, et, enfin, à valoriser les potentialités territoriales des différentes zones éco géographiques que compte le Sénégal.

Un dispositif global de pilotage et de suivi a été proposé, avec notamment, un comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre de la stratégie. Ce comité devra être coordonné par le Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales.

Les représentants des différents ministères sectoriels, les directions techniques, les élus locaux et leurs associations ainsi que les partenaires au développement y sont représentés.

Trois comités chargés respectivement du suivi de la réforme de la décentralisation, de la politique de financement du développement territorial et du développement territorial sont proposés dans ce document.

Enfin, pour le suivi du processus par le Ministère chargé de la coordination, un mécanisme de suivi évaluation fiable est proposé. Une fois ce mécanisme opérationnel, les données générées constitueront la base de travail des organes de prise de décision au niveau des comités mis en place. Cet outil devra reposer, sur une base de données informatisée et un système d'information géographique fiable.

En somme, l'un des éléments fondamentaux de cette stratégie de développement territorial dans une perspective d'aménagement, est une meilleure prise en compte de la dimension territoriale dans les projets de développement. Le territoire va devenir ainsi la base du développement, car c'est dans un territoire que le développement s'incarne et prend sa source. Pour émerger et s'inscrire dans le processus d'internationalisation du développement, l'Etat doit miser sur les territoires qui constituent ses réels atouts et richesses et donner plus de chance à chacune de ses composantes.

## Les enjeux de la stratégie nationale de développement territorial

**La note de lecture faite par Mme Binette NDIAYE MBENGUE\*, du rapport de la stratégie nationale de développement territorial, lui inspire une réflexion. Elle la situe, en termes d'enjeux et d'ouverture vers une perspective plus généreuse. La centralité du territoire est affirmée comme une option de développement.**

Les inégalités du développement dans l'espace sénégalais, la faiblesse des ressources humaines et financières l'impossibilité pour l'Etat et les collectivités locales à mobiliser des ressources nécessaires à la production et à la fourniture de services publics de qualité, accessibles à toutes les populations, l'inefficacité de politiques de décentralisation et l'ineffectivité des politiques d'aménagement du territoire..., ont semé le trouble et obligent l'Etat à repenser les territoires.

Pour faire face à toutes ces difficultés, la stratégie nationale de développement territorial (SNDT) constitue, à la fois, une réponse pertinente et judicieuse. Il s'agit là, de territorialiser le développement, afin de créer un cadre durable, propice à une meilleure répartition des zones d'activité. Cette stratégie nationale de développement territorial initiée par le PNDL, selon la vision et l'orientation de l'Etat central, incite à la création des pôles de développement en vue de mieux coordonner la programmation et la mise en œuvre de l'ensemble des activités socio économiques.

L'accent est donc mis sur le territoire et sur les conditions qui existent dans ce territoire pour faire naître des entreprises locales dynamiques. En outre, il s'agit d'attirer des ressources mobiles et les ressources humaines de haut niveau pour «fixer» et pour développer, d'une manière endogène, les activités innovantes considérées, aujourd'hui, comme un attracteur et comme un indice de la réussite économique.

L'utilisation de notion d'attractivité ou de systèmes et de réseaux, de marketing territorial mais surtout de compétitivité seront des éléments essentiels pour une stratégie de différenciation. Aussi, la mise en œuvre de cette stratégie aura-t-elle comme modalité, l'impérieuse nécessité d'une double planification au niveau macro (pour prendre en charge de vastes unités économiques des grands ensembles territoriaux), et au niveau micro et à différentes échelles locales (pour prendre en charge les actions de proximité). Ce qui aura l'avantage de favoriser, non seulement, une meilleure orientation nationale, une parfaite coopération entre les régions d'une même zone économique, et une meilleure compétitivité entre les territoires, mais peut éviter les oppositions entre la capitale et les autres régions, le rural et l'urbain. Car chaque niveau du territoire, aura une fonction particulière devant impulser son développement.

Toutefois, la nouvelle stratégie nationale de développement territorial ne doit pas occulter les phénomènes d'interdépendance entre zones qui, eux aussi, contribuent à imprimer leur dynamique aux territoires. Car, la problématique du développement économique n'est jamais complètement circonscrite à l'intérieur d'une entité territoriale quelle que soit sa taille.

En définitive, dans une vision élargie, la SNDT devra permettre de rendre plus effective la décentralisation des activités économiques et des équipements, de réduire les disparités entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. Mais également de répartir d'une manière équitable les infrastructures de transports et d'équipements collectifs sans aucune discrimination sur l'ensemble de territoire national, et enfin, d'assurer une utilisation rationnelle de l'espace national en prenant en compte les composantes naturelle, culturelle, économique et sociale.

\* stagiaire au PNDL, doctorant en Aménagement et Développement territorial, à l'UCAD

# DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

## Les pistes de production, à la croisée des chemins.

**Les Collectivités locales en font une donnée récurrente, au regard des opportunités réelles qu'elles leur offrent. C'est que les pistes de production ont aujourd'hui fini de s'imposer dans l'espace du développement rural, comme l'axe moteur à partir duquel, s'incarne l'économie locale. Le Groupe de la Banque Africaine de Développement l'a compris et compte s'y investir dans le cadre du PNDL, à travers l'instruction d'une seconde phase du Projet Pistes communautaires.**

C'est dans les locaux de l'Hôtel Terrou Bi que le signal a été donné par les Autorités de la BAD, sur la nécessaire diligence à apporter dans la formulation de la deuxième phase du Projet Pistes Communautaires. La réalisation de 1.206 km de pistes rurales, au niveau de 84 CR, ayant contribué au désenclavement des communautés et de certains bassins de production a convaincu les acteurs lors de cet atelier. Surtout que le PPC/PNIR aura fourni aux collectivités locales bénéficiaires un cadre d'apprentissage et d'appropriation du processus de maîtrise d'ouvrage par la pratique, tout en améliorant l'accès des populations locales aux services socioéconomiques de base ainsi qu'aux services administratifs.

Les représentants du Fonds d'entretien routier autonome (Fera), et la Direction des Routes, ont complété la restitution de la note méthodologique présentée par les Consultants. Des critères objectifs ont présidé aux futurs choix des régions d'intervention du Projet. Ce qui a permis à Madame le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales, dans sa première sortie, de mieux saisir les

orientations du Projet et de se faire une idée quant à la responsabilisation des collectivités locales et la dynamisation des zones agricoles relativement au pouvoir d'achat des communautés de base. Des échanges instructifs ont fait surface. C'est fort de l'engouement des différents participants que le Représentant de la BAD, M. Kane a souhaité une ambition plus forte des Collectivités locales, et ceci pendant la formulation du Projet. Il préconise une démarche proactive avec une anticipation dans l'élaboration des avant projets et des dossiers techniques relatifs aux tronçons pré-identifiés.

Cet appel a été bien décrypté par le PNDL, qui a saisi cette recommandation en l'inscrivant dans son Plan de Travail et Budget annuel 2013. Notons que le projet Pistes Communautaires poursuit l'objectif est de lutter contre la pauvreté en assurant la mobilité des populations et des biens en milieu rural. A ce titre, il participe à densifier la vision de la BAD qui s'appuie sur l'économie sociale et la dimension environnementale pour assurer une croissance inclusive verte.

## Un besoin encore insatisfait, et des attentes fortes.

**En parcourant la note de formulation du projet, l'on se rend compte que la profondeur de l'enclavement de nos zones de production limite sérieusement la promotion du développement économique local. La dynamisation de nos zones de terroirs passe une révision des textes de lois de la décentralisation, mais aussi par un rétablissement du déséquilibre du réseau rural mal réparti. Au Sénégal, seuls 30% de la population habitent à moins de 2 km d'une route praticable en toutes saisons. S'y ajoute une concentration de la population dans les zones côtières rendant difficile l'amélioration de l'accessibilité des populations rurales au réseau routier.**

**L'Etat des lieux** révèle que le réseau inventorié en Décembre 2005 qui concerne l'ensemble des tronçons, qu'ils aient fait l'objet d'un aménagement ou non, est constitué de 23514,90 km dont 4079,57 de pistes classées et 19 398,9 km (y compris le réseau non aménagé) de pistes non classés. On peut cependant retenir que d'après l'ensemble des études, le linéaire du réseau classé de pistes s'élève à 4 150 km et le linéaire de pistes non classés s'élève à 9516,144 km, déduction faite des itinéraires non aménagés. Les Chiffres mentionnés ci-dessus laissent apparaître l'importance des axes non aménagés dans le réseau de pistes non classées, d'où la nécessité de mettre davantage l'accent sur les constructions. Aussi, il ressort que la répartition des pistes rurales est très inégale, à l'échelle du territoire national. Cependant, cet indice, qui traduit la mobilité des populations, est relativement biaisé, car ne tenant pas en compte de l'impact des routes revêtues sur la mobilité des personnes. En effet, il ressort du rapport que les régions ayant les plus faibles indices Routes ont des densités élevées de pistes par 100 000 habitants.

En ce qui concerne les communautés rurales, l'article 195 de la loi 96-06 confère à cette catégorie de collectivités locales, la compétence pour « *délibérer sur le classement, le reclassement, le redressement, l'alignement, le prolongement, l'élargissement ou la suppression de voies et places publiques ainsi que l'établissement, l'amélioration et l'entretien des pistes et chemins non classés* ». Aujourd'hui, force est de reconnaître, que l'exercice de telles compétences requiert une technicité, malheureusement inexistante, dans la quasi-totalité des communautés rurales, qui n'ont ni les moyens techniques, ni les ressources humaines ou financières, pour réaliser l'inventaire routier, à fortiori l'exécution de travaux d'entretien des pistes rurales. Notons au passage, qu'à l'inverse des communes, les dépenses d'entretien ne sont pas érigées en dépenses obligatoires pour les Communautés rurales. C'est d'ailleurs l'Etat ou les Sociétés de Développement qui se sont toujours substitués à ces dernières pour assurer l'entretien des routes rurales. Les autorités locales sont rarement associées en amont dans la définition des priorités et la programmation des investissements.

**Des zones rurales encore profondément enclavées.** Le réseau rural, dont les caractéristiques et le linéaire sont mal définis, a pour vocation de desservir l'espace rural. Il est essentiellement composé de routes non classées dont un linéaire de pistes en terre estimé entre 5000 et 15000 km. Globalement 65% des villages du Sénégal se trouvent à une distance supérieure à 5 km d'une route bitumée. L'accès aux infrastructures routières bitumées présente des différences régionales importantes chez les populations rurales. Si la région de Dakar dispose d'un taux de 98% suivi de la région de Thiès avec 58 %, la couverture dans les autres régions reste relativement faible, avec une accessibilité minimale de 12% à Kédougou. L'accès aux infrastructures routières latéritiques présente des différences régionales importantes. A quelques exceptions près, le taux d'accès à une route latéritique dans le monde rural est généralement plus important pour une région donnée que l'accès à une route bitumée.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ndiack Diop, Responsable du Projet Pistes Communautaires: Tel : 33 889 50 65, e-mail : diopndia@yahoo.fr

# PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE

## Lancement de l'Observatoire international de la démocratie participative.

**L'Afrique compte plus de 160 expériences sur 1500 recensées dans le monde, soit le dixième des communes appliquant le budget participatif à l'échelle mondiale. Au Sénégal, le partenariat PNDL – Enda Ecopop, a permis à vingt huit collectivités locales (deux par région) de mettre en œuvre une approche participative d'élaboration de budget.**

La session d'information et de lancement de l'Observatoire Internationale de la Démocratie Participative (OIDP) a eu lieu en présence de Madame Arame SENE Ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales du Sénégal, Alioune BADIANE, Directeur du Bureau des Projets ONU Habitat, Alé LO, Président de l'Union des Associations d'Elus Locaux du Sénégal, Carles AGUSTI représentant de l'OIDP avec siège à Barcelone, Mass LO Secrétaire Exécutif de Enda Tiers Monde et Bachir KANOUTE Coordinateur de Enda ECOPOP. C'était le 07 décembre 2012, en marge des travaux du VIème Sommet des Villes d'Afrique (Africités 6) organisé à Dakar.

Laia Vilademunt du Secrétariat Technique de l'OIDP a décrit l'Observatoire International comme le plus grand réseau mondial sur la démocratie participative avec 547 villes de 52 pays.

L'Observatoire International a été créé en 2001 et couvre l'Europe et l'Amérique Latine. Il a son siège à Barcelone et vise les objectifs majeurs suivants : (i) **construire un espace commun de partage des expériences de démocratie participative** conduisant à plus d'équité et d'égalité, le renforcement de la citoyenneté et la légitimité des pouvoirs publics ainsi que le renforcement de la confiance des citoyens aux institutions. (ii) **promouvoir la coopération entre gouvernements locaux** pour leur permettre de mieux affronter la mondialisation par le renforcement des institutions et la construction de nouveaux espaces de dialogue, d'échange et de solidarité. (iii) **approfondir le concept de démocratie participative** par le biais de la réflexion, l'analyse et la promotion de projets de recherche et d'appui technique entre les membres de l'OIDP ; (iv) **promouvoir l'application pratique d'expériences de démocratie participative** en veillant à ce que la participation constitue un outil privilégié de renforcement de la démocratie et d'encouragement à l'exercice d'une citoyenneté

protoniste dans le débat pour la conception et mise en œuvre des politiques publiques.(v) **accompagner les processus démocratiques et Encourager la création de mécanismes, outils et systèmes de suivi et évaluation** des expériences de démocratie participative au niveau local permettant de mesurer le niveau de développement et la qualité des expériences.

Le Pr Yves Cabannes a dressé le panorama des expériences de Budget Participatif en Afrique, et mentionne que 162 expériences ont été identifiées et couvrent une population évaluée à 35 millions d'habitants.

Bachir Kanouté, Coordinateur de Enda ECOPOP et point focal pour l'Afrique de l'OIDP, a mis l'accent sur la plateforme pour l'Afrique de l'Observatoire de la Démocratie Participative, en indiquant ses missions spécifiques: (i) observer les pratiques démocratiques et rendre visible les expériences de démocratie participative en Afrique; (ii) accompagner et renforcer les processus de Budgétisation Participative en Afrique; (iii) capitaliser les expériences BP en Afrique et partager avec le reste du Monde.

Comment faire face à la demande croissante d'appui pour l'élaboration du BP, renforcer la durabilité des processus engagés et s'inscrire dans une perspective d'institutionnalisation du budget participatif? Comment éviter la volatilité des expériences de BP, accompagner et promouvoir les processus de budget participatif, via le développement de l'intercommunalité? Des questions majeures soulevées lors cette importante rencontre sur le Budget participatif.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication Formation, otoure@pndl.org; Tel : 33 889 50 66

## RENFORCEMENT DES COMPETENCES

### Les facilitateurs en gestion des infrastructures désormais disponibles.

**C'est un groupe composé de vingt huit facilitateurs (28) ayant déjà suivi les modules sur les outils de la maîtrise d'ouvrage locale, qui ont été renforcés sur la gestion et la maintenance des ouvrages. C'était du 08 au 10 novembre 2012, à Teranga Saly. Trois jours au cours desquels, toute la chaîne de gestion des microprojets a été passée en revue. Un plan de démultiplication a été validé. Objectif : assurer une large vulgarisation du contenu des sessions au sein des collectivités locales.**

La gestion durable des investissements exige l'implication d'un ensemble d'institutions et de personnes et nécessitent des outils appropriés. Malheureusement, les élus locaux n'ont pas toujours une grande expérience dans leur nouveau rôle ou dans cette culture de collaboration. Il existe de nombreux comités de gestion des infrastructures, hélas qui ne fonctionnent pas souvent, en milieu rural. Résultat : les nombreux investissements consentis, à des dizaines de millions, ne fonctionnent pas souvent à plein régime. Aujourd'hui, le PNDL veut rompre particulièrement avec l'image hideuse consistant à voir des investissements en ruine, quelques années seulement, après leur mise en service. Pour les différents participants, les sessions de formation sur la gestion des infrastructures offrent un cadre de référence méthodologique et procédurale pour la conduite des différentes étapes, dès la planification des interventions de terrain jusqu'à la pérennisation des services mis en place.

Les exigences de mise en cohérence des processus de développement territorial nécessitent un accompagnement par des

outils actualisés et qui répondent aux besoins des acteurs locaux : le manuel de gestion des investissements publics locaux en fait partie. Au terme de sa validation, le PNDL passe à une étape supérieure, celle consistant à améliorer les connaissances des différents responsables issus des Agences régionales de développement, dans un des domaines dynamiques de la maîtrise d'ouvrage local.

Cela entre dans le cadre du processus de renforcement des capacités des différentes parties prenantes intervenant dans la chaîne de réalisation des microprojets. L'une des finalités du PNDL est de fournir des outils et des instruments de travail aux acteurs locaux.

Les séries d'activités de formation livrées cette année, rentrent parfaitement dans la vision du secteur qui ambitionne de mettre à la disposition de façon rapprochée, d'une masse critique appropriée. Cette activité confirme parfaitement la volonté du Programme national de développement local d'instruire une démarche pédagogique d'apprentissage continu.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez: Ndiack DIOP, Responsable des Infrastructures/RPPC, Tel : 33 889 50 65 ; diopndia@yahoo.fr

## DIMENSION NUTRITIONNELLE :

### Les enseignements d'une collaboration au menu d'un partage.

**Après une année de mise en œuvre des activités sur le terrain avec l'implication des services techniques déconcentrés et des agences régionales de développement, l'heure est à la capitalisation des enseignements. Le PNDL et la Cellule de Lutte contre la malnutrition ont co-organisé un atelier de partage et de planification des activités futures.**

Quelques enseignements sont issus de la mise en œuvre du partenariat PNDL-CLM. La constitution d'un pool de facilitateurs locaux sur le leadership axé sur la nutrition par collectivité locale a été rendue possible grâce à un partage des contenus de la formation à 415 acteurs locaux disséminés dans cinq régions (Tamba, Kolda, Matam, Kaffrine et St-Louis). En effet, à l'issue des formations, les représentants de chaque collectivité locale se sont constitués en une équipe qui a travaillé, de manière collégiale, pour améliorer la situation nutritionnelle dans leur communauté.

Aussi, l'élaboration des plans d'actions pour améliorer la situation nutritionnelle des collectivités locales a été un moment du partenariat. Pour chaque collectivité locale, un plan d'action d'amorce a été élaboré pour améliorer la situation nutritionnelle autour des grands axes suivants : (i) restitution de la formation auprès de leurs mandats. Il s'agit d'un partage avec les collectivités locales, organisations communautaires de base, organisation de développement (comité villageois de développement, conseil de quartier), services techniques ;

(ii) restitution auprès des structures sanitaires de leur zone (postes de santé, district sanitaire, comité de santé) en raison du rôle stratégique de ces entités dans la lutte contre la malnutrition ; (iii) Identification des acteurs intervenants dans le domaine de la lutte contre la malnutrition et recherches d'information sur les statistiques se rapportant à la situation nutritionnelle dans leur collectivité locale ; (iv) rencontre autour des autorités locales (PCR, Maire) avec les acteurs pouvant jouer un rôle déterminant et autres acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la malnutrition ; (v) organisation, au moins, d'une causerie et d'un plaidoyer se rapportant à la situation nutritionnel de leur communauté rurale. Il s'agit d'un plan d'actions d'amorce qui a pour objectif de positionner les facilitateurs en tant que leaders dans le domaine de la lutte contre la malnutrition d'une part, et de mettre en œuvre les nouvelles compétences acquises à l'issue de la formation d'autre part. A la fin de l'exécution des plans d'actions, les facilitateurs inscriront leurs interventions dans une approche plus structurelle. Les retards notés dans la mise en œuvre des plans d'actions a été une des principales contraintes. Les perspectives en 2013 permettent une prise en compte des déficits notés.

Pour de plus amples informations, contactez : Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication Formation, [otoure@pndl.org](mailto:otoure@pndl.org); Tel : 33 889 50 66

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

### L'évaluation du PADEL/PNDL

**Au terme de 5 années de mise en œuvre d'un modèle de développement économique local dans la région de Louga, l'Etat et ses partenaires ont jugé nécessaire de procéder à une évaluation finale indépendante du Projet PADEL. Finalités poursuivies : capitaliser et mesurer les résultats obtenus, tirer les leçons apprises et formuler des recommandations.**

L'on peut retenir que le projet PADEL/PNDL a atteint, sans conteste, ses résultats planifiés. Ainsi, il a su doter les collectivités locales de réelles capacités en faveur du Développement économique local (DEL), appuyer le pilotage stratégique du DEL pour le compte du PNDL et mettre en place une plateforme d'appui conseil de proximité au profit de tous les acteurs du DEL.

Cette efficacité aurait pu être plus importante si certains facteurs n'avaient pas contribué à son ralentissement tels que l'Installation et l'effectivité tardives des MDL de Louga et Linguère (2011), les lenteurs dans les procédures de passation de marchés (7 à 9 mois), le retrait de Art Gold sur certains projets (difficultés de financement) et le décalage entre les procédures NEX et DEX indique le rapport.

En deux ans de présence sur toute la région, l'effet le plus ressenti est l'évolution positive de la taxe rurale en comparaison de la situation antérieure. Cette évolution engendre une capacité plus grande pour les CL de services rendus aux citoyens. Au-delà de cet aspect il y a d'autres effets produits tels la capacitation des acteurs, les nouvelles dynamiques ainsi qu'une bonne gouvernance financière des CL. A cela s'ajoute la création ou la consolidation d'emplois.

Des recommandations sont faites au Projet : (i) renforcer les capacités des MDL en maîtrise d'ouvrage ; (ii) assurer un meilleur suivi des conventions notamment celles avec les SFD ; (iii) nouer un partenariat avec les radios communautaires de Louga.

Pour de plus amples informations, contactez : Atoumane AGNE, Coordonnateur PADEL /PNDL Tel : 33 889 50 72, e mail : [agneatoumane@pndl.org](mailto:agneatoumane@pndl.org)

### Réaction évocatrice d'un lecteur du « PNDL en FLASH » :

J'accuse réception du document intitulé "Flash sur le PNDL. Je peux vous dire qu'il est attractif parce qu'étant bien configuré mais surtout dense du point de vue de son contenu. Ce contenu très éloquent n'est rien d'autre que la somme des réalisations effectuées à ce jour par ce programme. Vous avez d'ailleurs raison de l'intituler "flash" pour donner juste une idée de l'iceberg qu'il représente et dont les contours ont fini de boucler l'intégralité du territoire national. Au delà de ce maillage physique, il convient de rappeler l'impact incontestable de ce programme dans la prise en charge de la demande sociale en termes d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, assainissement etc.) et surtout de la prise en charge de la dimension environnementale jusque- là ignorée dans la presque totalité des projets et programmes nationaux. C'est à ce dernier niveau où je constate pour le déplorer le black-out fait sur la place et le rôle de nos services (Services d'Appui au Développement Local) dans la mise en œuvre des screening et l'identification avec les populations des travaux environnementaux requis pour les microprojets. Ma seconde remarque concerne le processus d'harmonisation des outils de planification locale confié à la Direction d'Appui au Développement Local déroulé à travers tout le territoire national, assorti d'un extrant acceptable pouvant toujours être améliorée également ignoré. Faut-il le rappeler, le programme comme le projet sont limités dans le temps quelque soit leur pertinence et leurs résultats. Le mieux pour ces types de structures est de travailler à leur dépérissement après une série de mutations possibles pour laisser les populations jouir de la pérennisation de leurs avantages avec l'appui des services techniques compétents.

L'avenir pour nos structures est dans l'optimisation des synergies possibles, des complémentarités consubstantielles aux deux modalités pratiques de la décentralisation (décentralisation territoriale et déconcentration). Il ne saurait y avoir de clivage opportun ou bénéfique entre services décentralisés et services déconcentrés. En vous remerciant encore d'avoir bien voulu mettre à notre disposition ce document de qualité, je vous prie de recevoir nos salutations amicales les plus fraternelles.

Madiama NDIAYE Chef du SRADL de Thiès.

## CA PEUT VOUS INTERESSER

**Appui à l'élaboration des PRDI de Kaffrine et Kaolack. Le PRODEL s'engage.** Dans la région de Kaolack, le PRDI est arrivé à terme depuis 2005 et dans la nouvelle région de Kaffrine, une planification à l'échelle régionale s'avère comme un besoin prioritaire. Face à cette situation préoccupante, le PRODEL, en relation avec les ARD et services techniques déconcentrés, a appuyé les régions de Kaolack et Kaffrine à enclencher des processus d'élaboration de leurs Plans Régionaux de Développement Intégrés. Les processus d'élaboration du PRDI ont démarré depuis le 7 novembre 2012 dans les deux régions sous la houlette des Comités Techniques de Pilotage animés par les ARD et les services techniques de planification.

La phase préparatoire articulée autour des ateliers techniques de cadrage et des ateliers de lancement s'est déroulée dans la première quinzaine de novembre 2011. La phase diagnostic a permis aux acteurs à la base de participer activement au processus d'élaboration du PRDI, avec la tenue d'ateliers, dans l'ensemble des départements ; dans cette phase, l'opportunité a été aussi offerte aux services techniques de contribuer à la réflexion en mettant sur la table du Comité Technique de Pilotage des contributions sectorielles. Après l'analyse et la synthèse des données issues du diagnostic dans les Comités Techniques de Pilotage, les deux régions s'acheminent vers les ateliers régionaux de validation du Bilan Diagnostic.

L'objectif étant de permettre aux deux régions de Kaolack et Kaffrine d'entrer dans la nouvelle année 2013 avec des outils de planification validés aptes à baliser le chemin pour un développement régional harmonieux et durable. Le PRDI procède d'une démarche globale et intégrée qui prend en compte aussi bien les préoccupations de développement économique et social que celles liées à l'aménagement du territoire. Elle développe plusieurs dimensions : la satisfaction de la demande sociale, la promotion de l'économie régionale, la gestion durable de l'environnement, l'identification et la mise en valeur des pôles ou bassins de croissance, et le renforcement des capacités des organisations et des institutions. *Contact: Mme Awa GUEYE THIOUNE, Chef d'Equipe GIZ PRODEL Kaolack; Tel: 33 941 77 31, info@prodel.sn*

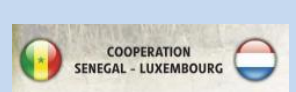
**Bon vent aux «Regards croisés sur le développement local» :** La publication du premier numéro est faite ce mois de janvier 2012, par l'Agence de développement local (ADL), qui se veut un espace fécond d'échanges et un creuset d'idées autour des questions et des problématiques liées au développement local, lit-on dans le mot du Directeur général de l'ADL. Dans ce prolongement, Madame le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, Arame NDOYE, insiste sur la diversité des contributeurs, à travers des approches diverses, qui ont pris en charge les multiples dimensions attachées au territoire. C'est tout le sens de l'urgence d'une meilleure articulation des politiques nationales de développement avec les échelles infra (celui des sous-ensembles nationaux, dont les collectivités locales) et supra (celui du continent ou des sous-ensembles régionaux), précise Mme le Ministre. Ce qui est conforme à l'ambition de cette première publication, qui vise à mieux cerner le concept de territoire et de faire en sorte qu'il puisse davantage contribuer, à l'échelle des pays et de l'ensemble du continent, au renforcement des économies et à la prospérité des sociétés, pour suit Mme le Ministre.

En guise de conclusion, Mme le Ministre rappelle que le « Gouvernement du Sénégal, conformément aux instructions du Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, s'est résolument engagé dans une telle voie de rupture, et c'est tout le sens des réformes initiées du point de vue tant de la territorialisation des politiques publiques et de l'accès aux services sociaux que de l'approfondissement de la décentralisation. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, le ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales se réjouit de la publication de ces « Regards croisés » et manifeste toute sa disponibilité et son engagement à accompagner ce processus historique, désormais irréversible, de la montée en puissance des territoires dans les stratégies et les politiques publiques.

Contact : Agence de Développement Local (ADL), Tel : 33 869 30 90. Email : [agencedevlocal@orange.sn](mailto:agencedevlocal@orange.sn)

**Visite de la Directrice exécutive d'ONU-FEMMES au SENEGAL,** la secrétaire générale adjointe des Nations unies et directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, a salué mardi à Dakar la loi sur la parité au Sénégal et déclaré qu'elle est "convaincue que la représentation des femmes aux élections locales de 2014 enregistrera d'autres progrès". "Je suis convaincue que la représentation des femmes aux élections locales de 2014 enregistrera d'autres progrès. J'espère qu'il en sera de même pour l'accès des filles à l'enseignement supérieur", a-t-elle ajouté dans un communiqué dont l'APS a obtenu copie. Mme Bachelet a appelé les autorités sénégalaises à "redoubler d'efforts pour réduire le fossé entre les garçons et les filles en matière d'éducation et d'alphabétisation", indiquant que "de nos jours, le taux d'alphabétisation parmi les jeunes sénégalaises âgées de 15 à 24 ans s'élève à 56% par rapport à 74% pour les jeunes hommes". "L'éducation est la pierre angulaire de l'égalité, de la justice et de la démocratie. Nous savons que l'éducation ouvre la porte à l'emploi, à la participation politique et à davantage de choix. Nous savons aussi qu'un enfant de mère alphabétisée a 50% plus de chances de survivre au-delà de l'âge de cinq ans", a-t-elle expliqué. Selon la secrétaire générale adjointe des Nations unies et directrice exécutive d'ONU-Femmes, "réaliser l'égalité des sexes n'est pas le seul travail des femmes". "C'est le travail de toutes et de tous." "Ce travail nécessite la participation des hommes et des femmes, un leadership déterminé, des politiques audacieuses, une évolution des comportements et la collaboration de nous tous, notamment des médias influents [...]", a-t-elle souligné.

Contact Dieynaba WANE NDIAYE Coordinatrice GELD Email : [dienaba.ndiaye@unwomen.org](mailto:dienaba.ndiaye@unwomen.org)



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 545 46 06 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : [otoure@pndl.org](mailto:otoure@pndl.org)

Le PNDL, l'action durable d'une vision fédératrice !